

## Le volontariat en Belgique : chiffres et tendances

Bruxelles, 20 octobre 2015

### Introduction

C'est devant un public de plus de 250 personnes qu'a eu lieu la présentation officielle du rapport 'Le volontariat en Belgique – Chiffres-clés' à l'Atelier des Tanneurs. Cette publication de la Fondation Roi Baudouin était en effet attendue avec impatience : pour la première fois, des chercheurs universitaires ont pu réaliser une analyse approfondie du phénomène du volontariat dans notre pays, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

La première partie de cette matinée d'étude a permis à Michel Marée (Université de Liège) et Lesley Hustinx (Universiteit Gent) de préciser leur méthode de travail et de mettre en évidence les principaux enseignements de cette recherche : quel est aujourd'hui le poids du travail non rémunéré dans la société et l'économie belge, quel est le profil des volontaires, dans quels secteurs sont-ils surtout actifs ?... Pour plus d'informations à ce sujet, nous vous renvoyons au rapport lui-même ainsi qu'au dernier Zoom – la feuille d'information de la Fondation Roi Baudouin – qui en propose une synthèse. Tous deux sont disponibles en téléchargement gratuit sur les deux sites de la FRB : [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be) et [www.bonnescauses.be](http://www.bonnescauses.be).

### Panel de discussion

Pour la Fondation, la sortie du rapport était aussi l'occasion de réfléchir à l'évolution du travail volontaire. Quatre observateurs privilégiés de la vie associative ont été invités à livrer leurs réactions par rapport aux résultats de l'étude et aux nouveaux défis qui se posent, dix ans après l'adoption de la loi sur le volontariat : Eva Hambach (Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk), Gaëtane Convent (Plate-forme Francophone du Volontariat), Dirk Verbist (Federatie Sociaal-Cultureel Werk) et Patrick De Bucquois (Caritas Belgique).

#### *Le poids du volontariat*

Alors que l'on entend souvent dire que l'individualisme gagne du terrain, il ressort de l'étude que la culture du volontariat reste une réalité forte et vivante en Belgique. Une personne sur huit (et même une sur cinq en englobant aussi le bénévolat informel) effectue en effet des prestations à titre gratuit. Ces chiffres ne surprennent guère les acteurs de terrain, mais ils sont utiles : pour peser dans le débat politique et social, il est indispensable de disposer de données fiables pour dépasser les impressions subjectives ('ce qui n'est pas compté ne compte pas').

Deux constats réjouissants méritent tout particulièrement d'être épinglés : l'importance des réseaux sociaux et des liens virtuels n'empêche pas les jeunes de s'engager dans diverses formes concrètes d'activités volontaires ; et l'égalité de genre est en marche, puisque les écarts entre le profil des volontaires masculins et féminins ont tendance à se résorber. Avec toutefois un gros bémol : les hommes restent surreprésentés au niveau des fonctions administratives et de gestion.

Les chiffres pour Bruxelles sont assez surprenants. La capitale se distingue en effet par un taux de bénévolat nettement plus faible alors qu'elle possède un tissu associatif très dense et que

beaucoup d'associations y ont aussi leur siège. Il faudrait pouvoir identifier de plus près les causes de cet écart afin de pouvoir y apporter des réponses.

Mais le principal défi, aux yeux des intervenants, touche incontestablement au lien entre volontariat et niveau de formation. Le rapport de la Fondation met en lumière une sous-représentation de catégories socio-économiques vulnérables ou défavorisées. Ce constat suscite plusieurs réflexions :

- Le secteur lui-même se montre-t-il suffisamment ouvert à des profils moins classiques (personnes peu qualifiées, allocataires sociaux, primo-arrivants...), donne-t-il à ces personnes le temps et les moyens de développer des compétences ?
- Les publics précarisés s'investissent sans doute dans des formes de volontariat moins structurées (groupes locaux de base, réseaux de solidarité informels en milieu populaire) qui n'entrent pas dans le cadre de cette étude.
- Les allocataires sociaux, et notamment les demandeurs d'emploi, qui souhaitent faire du volontariat se heurtent souvent à des obstacles légaux qui ont un effet dissuasif. S'il est normal d'instaurer des mécanismes de contrôle pour éviter des abus, les conditions et les formalités sont beaucoup trop rigides et trop complexes, au point que plus personne ne s'y retrouve : les associations elles-mêmes préfèrent souvent conseiller à un demandeur d'emploi de ne pas s'engager comme volontaire afin de ne courir aucun risque.

Il y a comme une suspicion de principe vis-à-vis de l'allocataire social qui travaille bénévolement. Pourtant, fait-on remarquer, l'étude démontre que de très nombreux volontaires mènent aussi une activité professionnelle en parallèle. Si le volontariat est conciliable avec l'exercice d'un emploi, pourquoi ne le serait-il pas avec la recherche d'un emploi ?

En même temps que l'on place des obstacles qui entravent l'accès au volontariat, on voit aussi, à l'inverse, des bénéficiaires du revenu d'insertion être contraints de faire des prestations gratuites. C'est également une menace pour le secteur : le lien avec une sanction éventuelle risque de donner une fausse perception du volontariat et d'en faire perdre l'esprit.

#### *Des défis à relever*

Souligner le poids important du volontariat dans la société belge, c'est aussi rouvrir la porte à un vieux débat : l'engagement bénévole ne prend-il pas la place de l'emploi rémunéré ? Le rapport montre clairement qu'il n'y a pas d'opposition entre ces deux domaines et que le volontariat joue souvent un rôle d'appui. Là où les volontaires sont plus nombreux que les travailleurs rémunérés, comme dans le domaine du sport et de la culture, on peut inverser la question et se demander si ces secteurs sont suffisamment soutenus et financés par les pouvoirs publics pour pouvoir faire un travail de qualité.

Pour les décideurs politiques, le défi consiste donc à créer un cadre qui stimule l'engagement volontaire, car celui-ci est un facteur d'humanisation et de démocratie dans nos sociétés et est souvent un tremplin vers d'autres formes d'inclusion sociale. Cela passe entre autres par un meilleur financement du monde associatif afin que les professionnels puissent correctement

exercer leur fonction d'encadrement et de formation des travailleurs bénévoles. Plusieurs études ont déjà démontré que c'était un investissement extrêmement rentable.

Ce soutien doit aussi se traduire par une reconnaissance officielle des plates-formes du volontariat en Flandre et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles réunissent en effet un très grand nombre d'acteurs et s'efforcent de défendre une vision commune de l'acte gratuit, au-delà des clivages traditionnels. Elles constituent donc de précieux interlocuteurs pour les pouvoirs publics.

Il est tout aussi important de soutenir le Conseil supérieur du Volontariat qui, avec des moyens limités, effectue un travail remarquable. Il procède actuellement à une évaluation de la loi de 2005 et réfléchit à un statut intermédiaire entre le volontariat et les divers statuts de l'emploi.

### *Le volontariat de gestion*

Sans vouloir nier l'importance cruciale du volontariat de base et du bénévolat informel, les fonctions de gestion méritent une attention particulière. Dans toute association structurée, il y a des bénévoles qui assument des responsabilités plus importantes comme administrateurs. Il est normal qu'ils soient soumis à un certain nombre de règles et d'obligations et qu'on attende d'eux qu'ils aient un minimum de compétences pour le faire. Mais cette professionnalisation du volontariat a aussi des limites. Un administrateur bénévole n'est pas un professionnel bon marché, il doit pouvoir bénéficier d'un certain droit à l'erreur. Si des citoyens de bonne foi risquent de se retrouver devant un tribunal pénal parce qu'ils ont oublié de tenir compte de telle ou telle obligation légale, de moins en moins de gens seront prêts à s'engager.

Une autre question qui se pose à cet égard est de savoir si notre (remarquable) cadre légal relatif au droit social et au bien-être au travail, en ce compris les risques psycho-sociaux, doit intégralement s'appliquer au volontariat. Faut-il par exemple faire passer des examens médicaux aux travailleurs volontaires ? Si oui, qui va en assumer les coûts ?

C'est ce qui explique également que le secteur fasse preuve d'une certaine prudence face aux outils de validation des compétences. Certes, il est important de pouvoir valoriser les compétences acquises au travers du volontariat. Mais il y a un double danger : celui d'une récupération marchande (ainsi, un président de conseil d'administration serait d'office censé être capable de gérer une réunion alors que cela ne correspond pas forcément à des réalités humaines) ; et celui d'un renforcement des contraintes et des exigences imposées aux administrateurs (comme l'obligation de prouver qu'on a des notions de comptabilité).

Bref, le panel met en garde contre la tendance à vouloir appréhender le volontariat à travers le prisme du monde du travail. Si l'un est purement et simplement assimilé à l'autre, on risque de perdre l'esprit du volontariat et de renforcer la dualisation entre volontaires qualifiés (plus aptes à répondre à des exigences accrues) et moins qualifiés.

### **Le contexte européen**

Gabriella Civico, directrice du European Volunteer Center, a situé le volontariat dans une perspective européenne. L'UE, en particulier depuis l'Année internationale du Volontariat en 2011, reconnaît l'importance du travail volontaire comme facteur d'inclusion et de citoyenneté.

Malheureusement, les institutions européennes estiment que leurs compétences se limitent au seul volontariat transfrontalier, qui ne constitue qu'un aspect très restreint de ce phénomène.

Il nous appartient donc de mettre aussi en avant la plus-value des innombrables initiatives locales de volontariat en Europe. Nous devons disposer pour cela de données solides qui montrent non seulement l'ampleur du volontariat, mais qui éclairent aussi toute une série de questions : sur le profil et les motivations des personnes qui s'engagent bénévolement, leurs apprentissages, la fréquence et le type d'activités volontaires, les rapports avec l'emploi rémunéré, les barrières qui empêchent l'accès au volontariat, la capacité des organisations à accueillir des volontaires... En partenariat avec l'OIT, le European Volunteer Center s'efforce de promouvoir les recherches sur tous ces sujets passionnants à explorer, pour lesquels on manque cruellement de données statistiques.

C'est ce qui fait tout l'intérêt de l'étude réalisée par la Fondation Roi Baudouin. La Belgique a véritablement fait œuvre de pionnière dans ce domaine. Il faut à présent encourager d'autres États membres à se lancer à leur tour dans un tel exercice et à le répéter à intervalles réguliers. Cela permettra de comparer des résultats, d'identifier des évolutions et surtout de faire comprendre en quoi le volontariat contribue à l'émergence de cette Europe sociale et citoyenne que nous souhaitons tous

### **La loi, aujourd'hui et demain**

Le mot de la fin est laissé à Maggie De Block, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, qui évoque l'évolution du cadre légal.

Dès 1999, le pouvoir législatif a pris conscience de la nécessité de créer un statut des volontaires. Compte tenu de la complexité de la matière, il a cependant fallu deux législatures pour que le texte de loi soit finalement adopté, en 2005. C'était une avancée importante, mais aujourd'hui nous devons oser jeter un regard critique sur cette loi : d'une part elle comportait des lacunes, d'autre part le secteur du volontariat et la société en général ont aussi évolué depuis lors.

C'est pourquoi la Ministre a confié au Conseil supérieur du Volontariat – où sont représentés la plupart des acteurs concernés – la mission de soumettre la loi à une analyse détaillée. Une des principales questions qui se posent est de savoir où commence et où finit le volontariat. Faut-il prévoir, entre le pur bénévolat et le travail rémunéré, une zone grise dans laquelle une indemnité limitée peut être octroyée, et à quelles conditions ?

Définir un tel cadre légal est un exercice d'équilibre très délicat. Toute la difficulté consiste à trouver un juste milieu entre règles et liberté, entre rigueur et flexibilité. Autant il importe de fixer des limites pour empêcher des situations d'abus, notamment vis-à-vis de personnes plus vulnérables, autant il faut éviter d'étouffer le volontariat sous une réglementation excessive.

L'étude de la Fondation Roi Baudouin tombe donc à point nommé : il ne fait aucun doute que ses résultats pourront inspirer le groupe de travail qui a été mis sur pied au sein du Conseil supérieur du Volontariat pour faire des propositions de révision de la loi.